

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

Article R1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique, norme NF X46-020

REFERENCES MISSION

Date de commande :

Rapport N° : 24690119/4/42/AM-DTA_V1

Rédigé le : 20/01/2025

DONNEUR D'ORDRE

DGAC SNIA

SITE D'INTERVENTION

BLOC TECHNIQUE

AEROPORT

06000 NICE



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

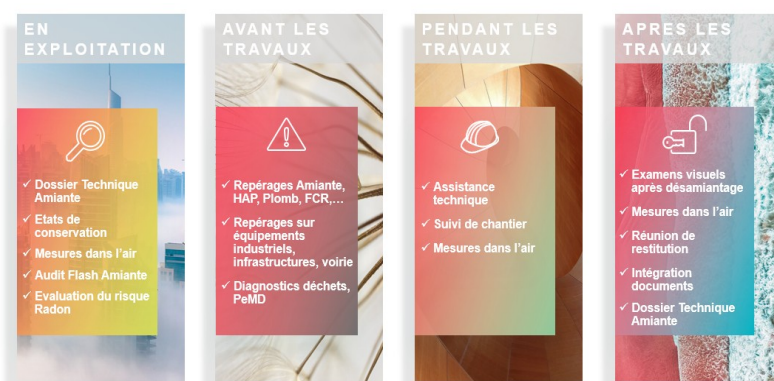
Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Raphaëlle HAKIM	diagnostiqueur	Certification N° 23-2142	Raphaëlle HAKIM
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. CONCLUSION	3
1.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante	3
1.2. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B	5
1.3. Eléments d'information	5
2. INFORMATIONS GENERALES	6
2.1. Immeuble bâti objet de la mission	6
2.2. Périmètre de la mission	6
2.3. Parties prenantes	6
3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
3.1. Références réglementaires	7
3.2. Programme de repérage	7
4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
4.1. Date(s) de visite(s)	8
4.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
4.3. Conditions spécifiques	8
4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
5.1. Matériaux et produits repérés	10
6. ANNEXES	11
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
6.2. Photos sondages	12
6.3. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B	13
6.4. Attestation d'assurance	17
6.5. Certificat de compétence	19
6.6. Attestation sur l'honneur	20
6.7. Croquis de repérage	21
6.8. Rapports d'analyses du laboratoire	30

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
2	BAT TECHNIQUE R-1	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Clair	EP
1	BAT TECHNIQUE R-1	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige	EP
3	BAT TECHNIQUE RDC	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Clair	EP
4	BAT TECHNIQUE R+5	Toitures	Bardeaux bitumineux	Bande	Clair	EP

1.2. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP) :

Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités :

Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

1.3. Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : BLOC TECHNIQUE
AEROPORT
06000 NICE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
BLOC TECHNIQUE	Administrations, bureaux	ERP de la 5ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

2.2. Périmètre de la mission

Totalité du bâtiment

2.3. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
DGAC SNIA	Donneur d'ordre	/	/	/
DGAC DGAC/SNIA	Propriétaire	/	AEROPORT DE NICE - BLOC TECHNIQUE T1 06202 NICE CEDEX 3	/
Dominique Poncet	Accompagnateur	/	AEROPORT DE NICE-BATIMENT TECHNIQUE T1 06202 NICE CEDEX 3	+33 6 89 80 94 17 - dominique.poncet@aviation-civile.gouv.fr

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

3.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9 du Code de la Santé Publique,
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,
- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du «dossier technique amiante »,
- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joint (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

4.1. Date(s) de visite(s)

Le 07/01/2025

4.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

4.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
DTA / DTA-locaux GTA	SAMI CHOUAR	26/11/2020	10052565/ S11.1.2.DTA	/
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante liste A et B à intégrer au DTA-LOCAUX GTA	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	26/11/2020	1005265/S11/1.1.R	Absence d'amiante
DTA / DTA	APAVE	29/10/2009	Rapport N°4880410- 001-1	Présence d'amiante
DTA / DTA	QUALICONSULT	15/11/2011	N°QC Sophia 37906110071 ABT	Présence d'amiante
DTA / DTA-LOCAUX SNIA	SAMI CHOUAR BUREAUVERITAS EXPLOITATION	21/01/2021	1005274/ S1.1.2.rev1.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante liste A et B à intégrer au DTA-LOCAUX SNIA	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS	21/01/2021	10052574/ S1.1.1.rev1.R	Présence d'amiante
DTA / DTA-DSAC	VINCENT ROGER_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	27/01/2021	10061735/ S3.4.3.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante des matériaux et produits contenant de l'amiante liste A et B à intégrer au DTA-DSAC	VINCENT ROGER_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	21/01/2021	10061735/ S3.4.2.rev1.R	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Repérage amiante en vu de la constitution DTA	APAVE	02/11/2009	30690118	Présence d'amiante

DTA / DTA-LOCAUX METEO FRANCE	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9679469/ S2.3.2.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante de produit et matériaux contenant de l'amiante- locaux météo France	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9679469/ S2.3.1.rev2.R	Présence d'amiante
DTA / DTA-LOCAUX SNA	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9685807/ S14.10.2.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante-locaux SNA	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9685807/ S14.10.1.rev2.R	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Pre rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	LANGLOIS JULIEN_BRED EXPERTISE	13/10/2011	BE-NI-09-7544	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage amiante des MPCA avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	NIKAIA EXPERTISE	18/07/2022	rapport N°NI-22-07- 0007	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	THOMAS BENEVENT_NIK AIA EXPERTISE	10/06/2021	rapport N° NI-21- 060022	Présence d'amiante
Rapport d'évaluation de l'état de conservation / Rapport de l'état de conservation des produits et matériaux contenant de l'amiante	HAKIM RAPHAËLLE_BU REAU VERITAS EXPLOITATION	07/01/2025	24690119/4/42/AM- DTA_V1	/
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage des matériaux et produits liste A et B à intégrer au DTA	HAKIM RAPHAËLLE_BU REAU VERITAS EXPLOITATION	07/01/2025	24690119/4/42/AM- DTA_V1	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Langlois Julien_BRED Expertise	13/10/2011	BE-NI-097544	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

5.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
EC = Etat de conservation
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature
JP = Jugement personnel

(*) : Les matériaux/produits hors listes A&B n'entrent pas dans le programme de repérage, limité aux matériaux/produits des listes A&B. Ils sont hors cadre réglementaire de la présente mission et n'impactent donc pas la conclusion générale du rapport

Localisation	Ouvrage	Matériaux et produits	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
BAT TECHNIQUE R-1	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Clair	2	/	S2	DC	EP	DTA - DTA-DSAC - 27/01/2021	Oui
BAT TECHNIQUE R-1	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige	1	/	S1	DC	EP	Repérage amiante pour constitution de DTA - Repérage amiante en vu de la constitution DTA - 02/11/2009	Oui
BAT TECHNIQUE RDC	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Clair	3	/	S3	DC	EP	DTA - DTA-DSAC - 27/01/2021	Oui
BAT TECHNIQUE R+5	Toitures	Bardeaux bitumineux	Bande	Clair	4	/	S4	DC	EP	Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux - 10/06/2021	Oui

6. ANNEXES

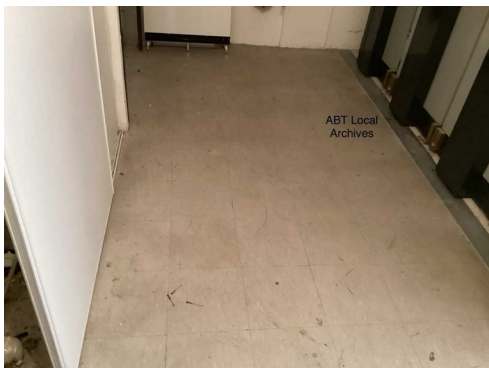
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
BAT TECHNIQUE R-2	/
BAT TECHNIQUE R-1	/
BAT TECHNIQUE RDC	/
BAT TECHNIQUE R+1	/
BAT TECHNIQUE R+2	/
BAT TECHNIQUE R+3	/
BAT TECHNIQUE R+4	/
BAT TECHNIQUE R+5	/

6.2. Photos sondages

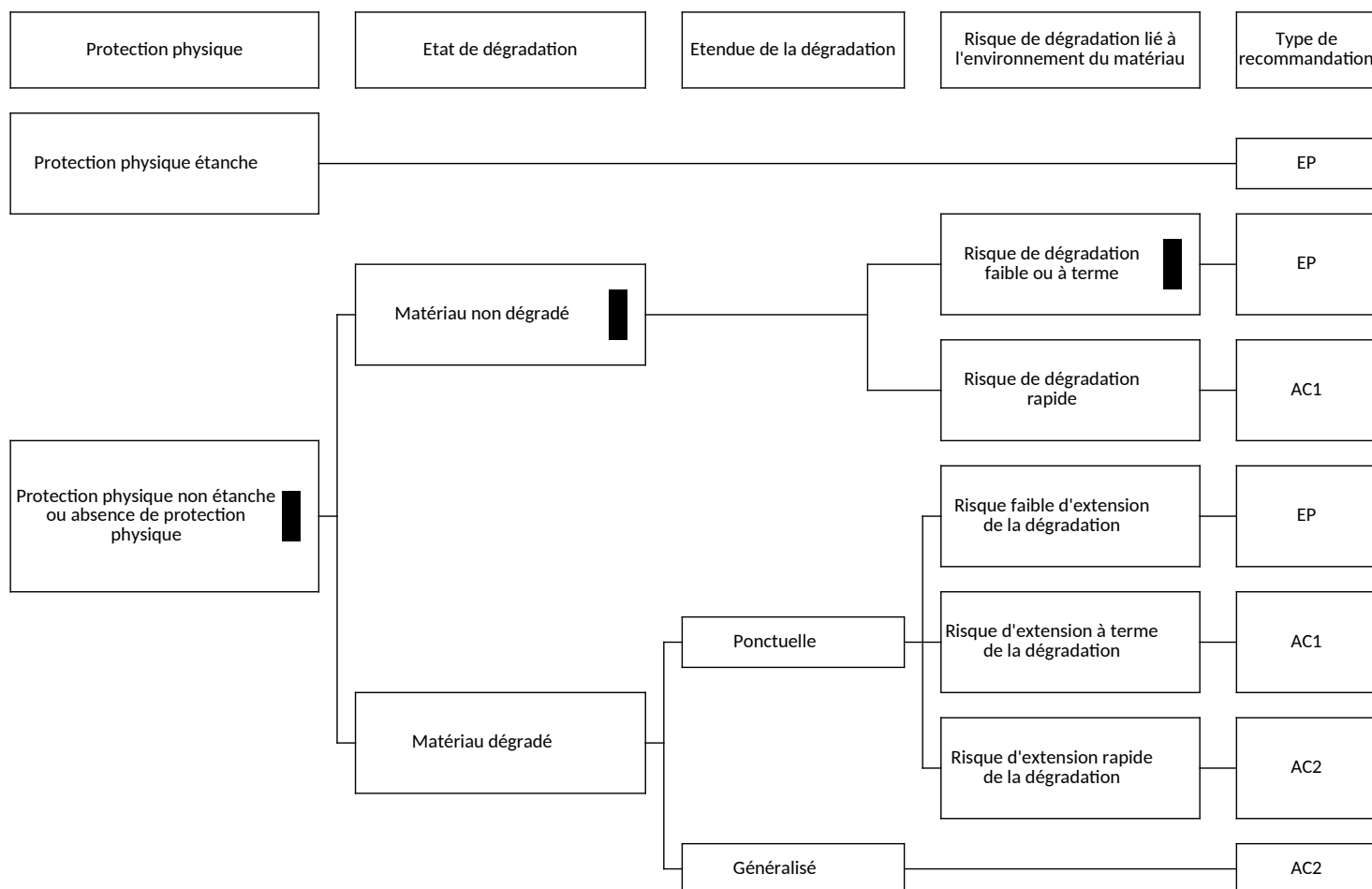
S2	ZPSO 2
BAT TECHNIQUE R-1	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

S1	ZPSO 1
BAT TECHNIQUE R-1	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B)	

S3	ZPSO 3
BAT TECHNIQUE RDC	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

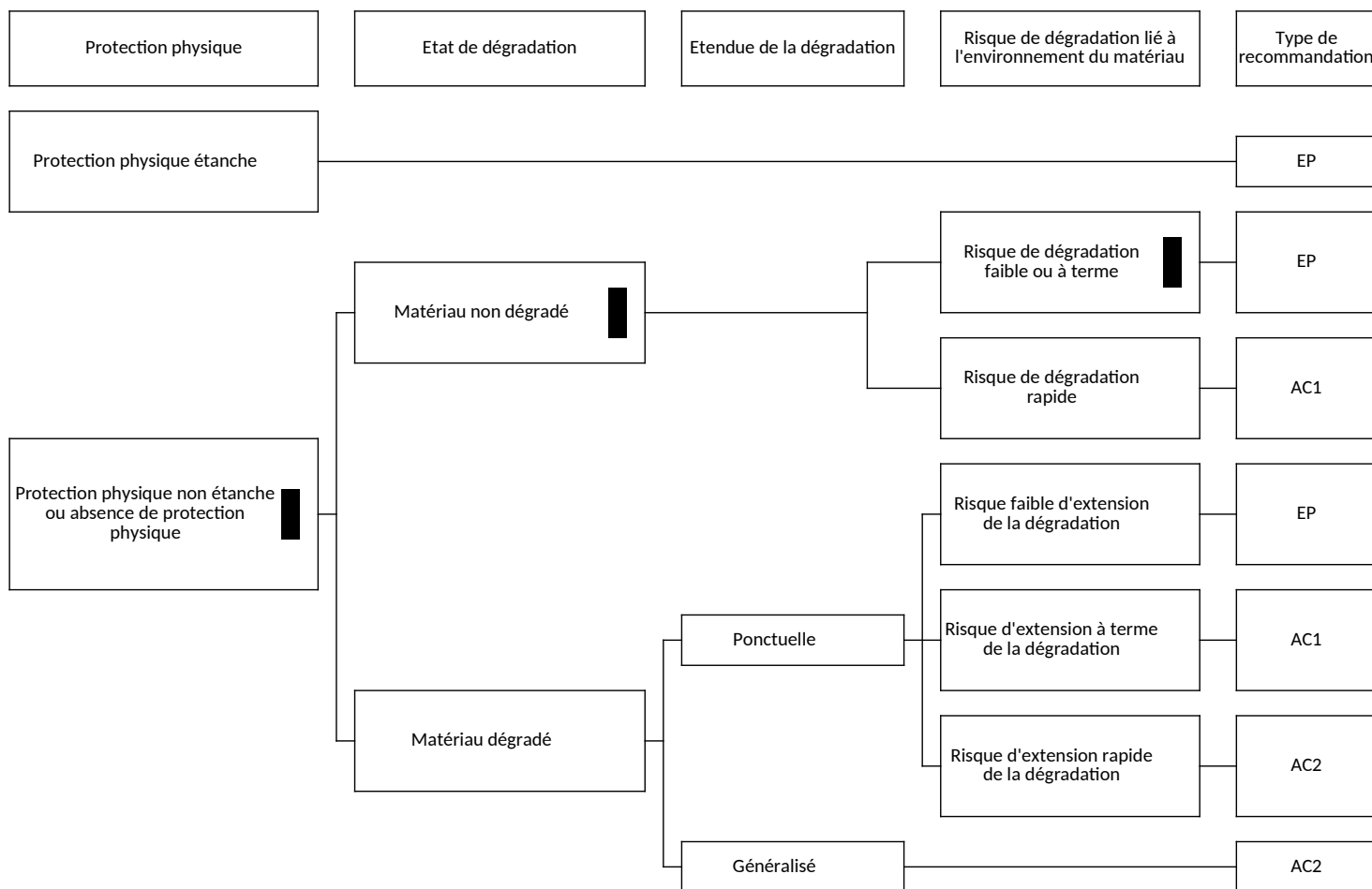
S4	ZPSO 4
BAT TECHNIQUE R+5	
	
Toitures -> Bardeaux bitumineux (Liste B)	

6.3. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B



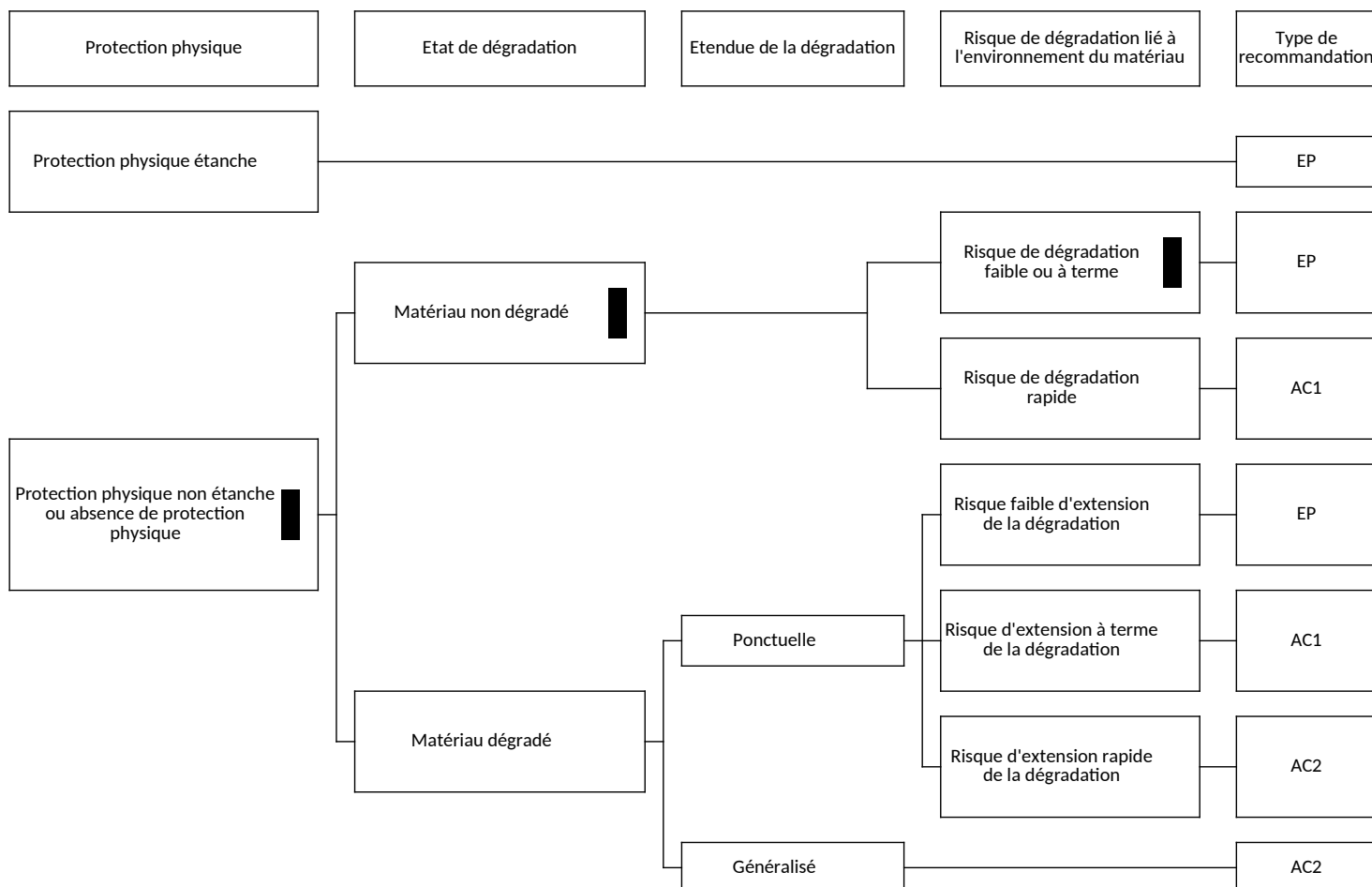
Grille d'évaluation de l'état de conservation de Dalles de sol	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R-1 - ZPSO 1

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



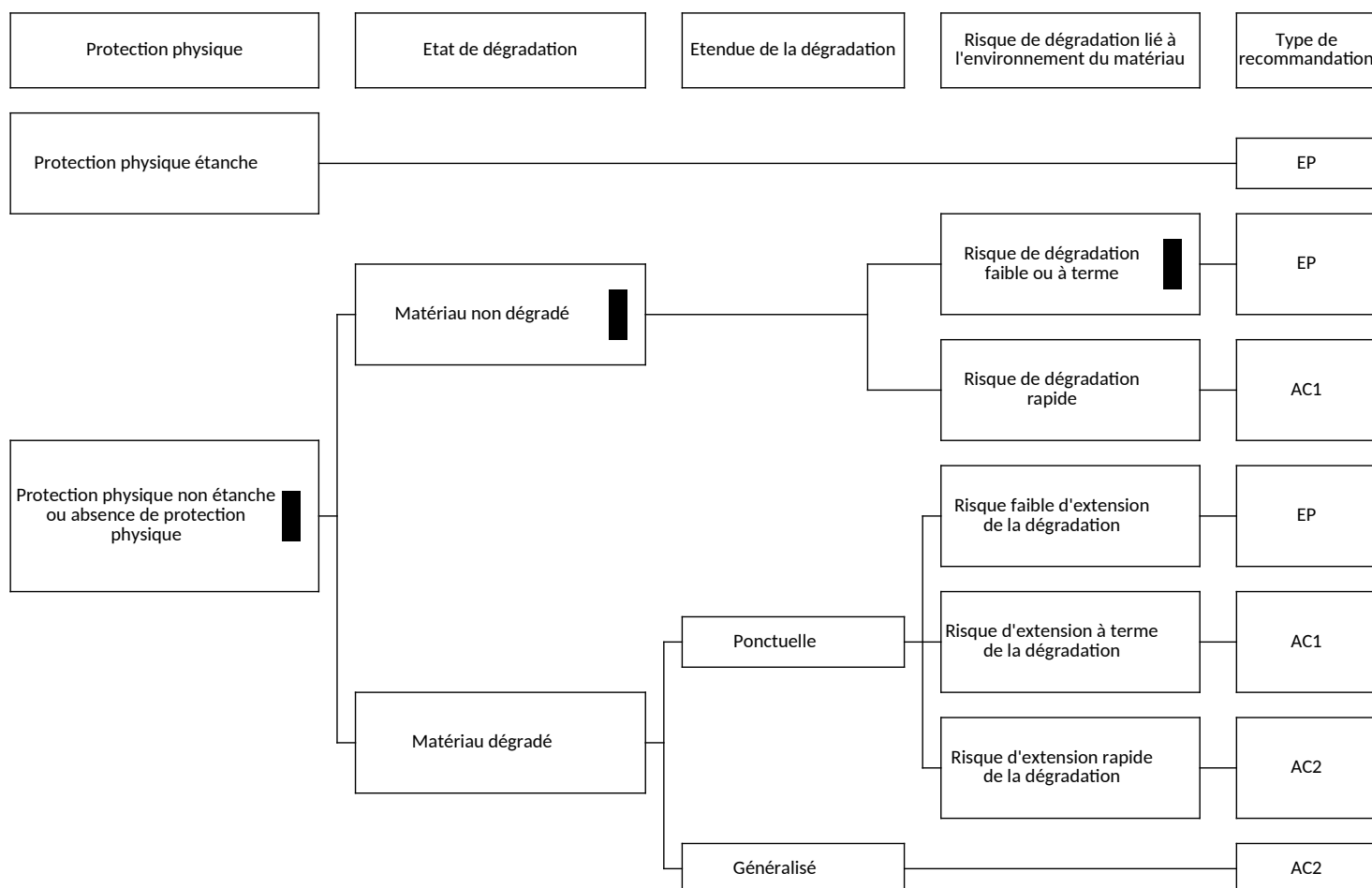
Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R-1 - ZPSO 2

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE RDC - ZPSO 3

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Bardeaux bitumineux	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	20.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R+5 - ZPSO 4

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau

6.4. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)..... **1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 07/01/2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michel - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agos.allianz.com

6.5. Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

HAKIM Raphaëlle
sous le numéro 23-2142

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 31/08/2023 | Validité : 30/08/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 20/06/2023 | Validité : 19/06/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 20/06/2023 | Validité : 19/06/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |

23-2142 - v3 - 31/08/2023



Accréditation
n°4-0540
portée d'approbation sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A8 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

6.6. Attestation sur l'honneur



Je soussigné HAKIM Raphaële,

Atteste sur l'honneur et conformément aux dispositions de l'article R. 271-3 du code de la construction et de l'habitation, remplir les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance, définies par les articles R.271-1 et R.271-2 ; et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 du même code.

Garantie de compétence :

J'atteste que je dispose des compétences certifiées et attestées par un certificat de compétence ABCIDIA N°23-2142.

Organisation :

J'atteste que je dispose des moyens en matériel et en personnel, nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics, composant le dossier technique conforme et certifié.

Assurance :

Le cabinet est assuré auprès de la compagnie MSIG (Contrat F210.16.0414).
Cette assurance est valable jusqu'au 31 Décembre 2024.

Impartialité et indépendance :

J'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, et que Le cabinet n'a aucun intérêt commun avec le propriétaire du bien, ni avec son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir un diagnostic.

J'ai conscience que toute fausse attestation expose aux sanctions prévues par les articles 441-1 et 441-7 du code pénal et que l'établissement d'un diagnostic sans respecter les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance définies par les articles L271-6 est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, en application de l'article R.271-4 du code de la construction et de l'habitation. La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

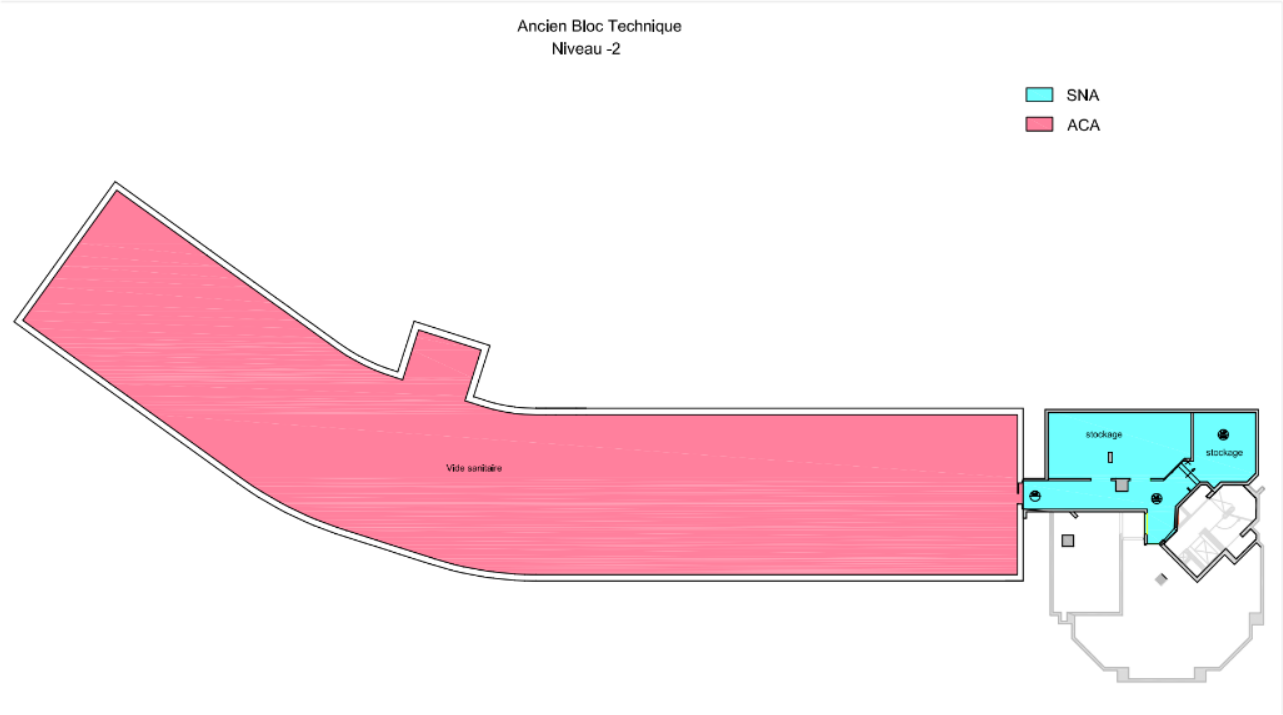
Fait à Aix en Provence, le 01/09/2024.

Signature



6.7. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R-2	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	1 / 8
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	-----------------------	-----------------------	-----------	-------------------	---------------

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R-1	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	2 / 8
	Indice	1

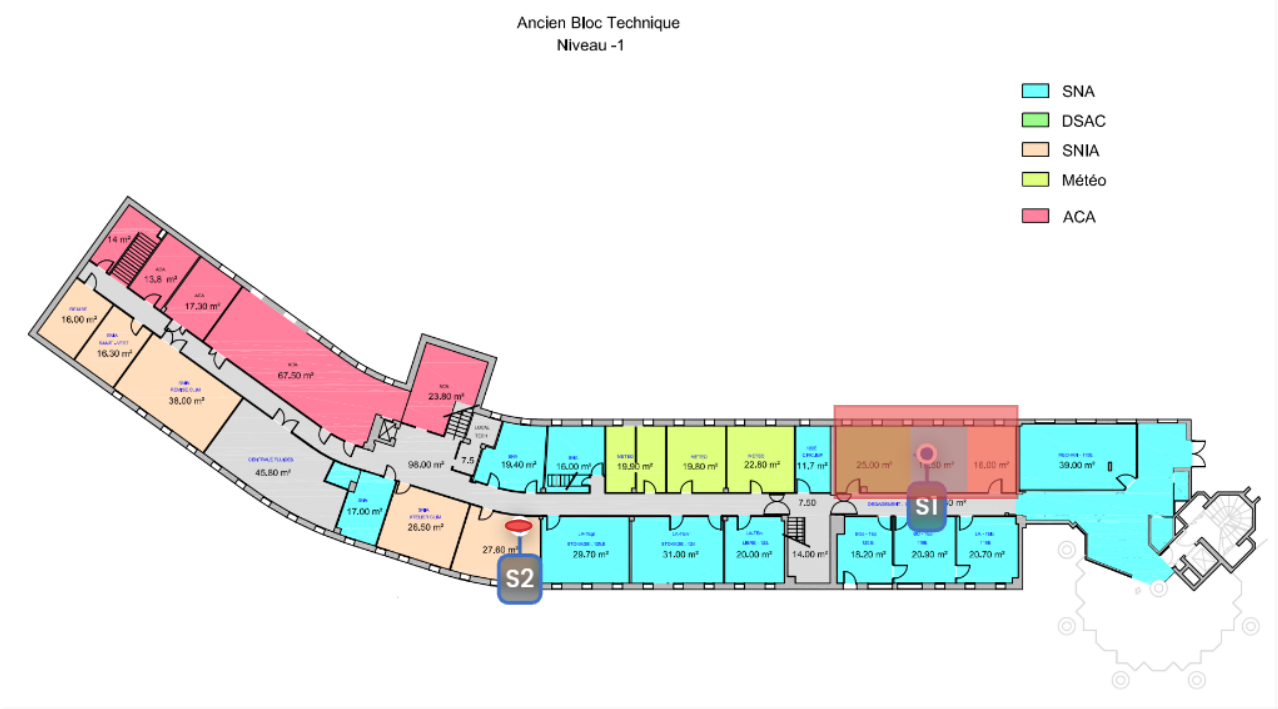
Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



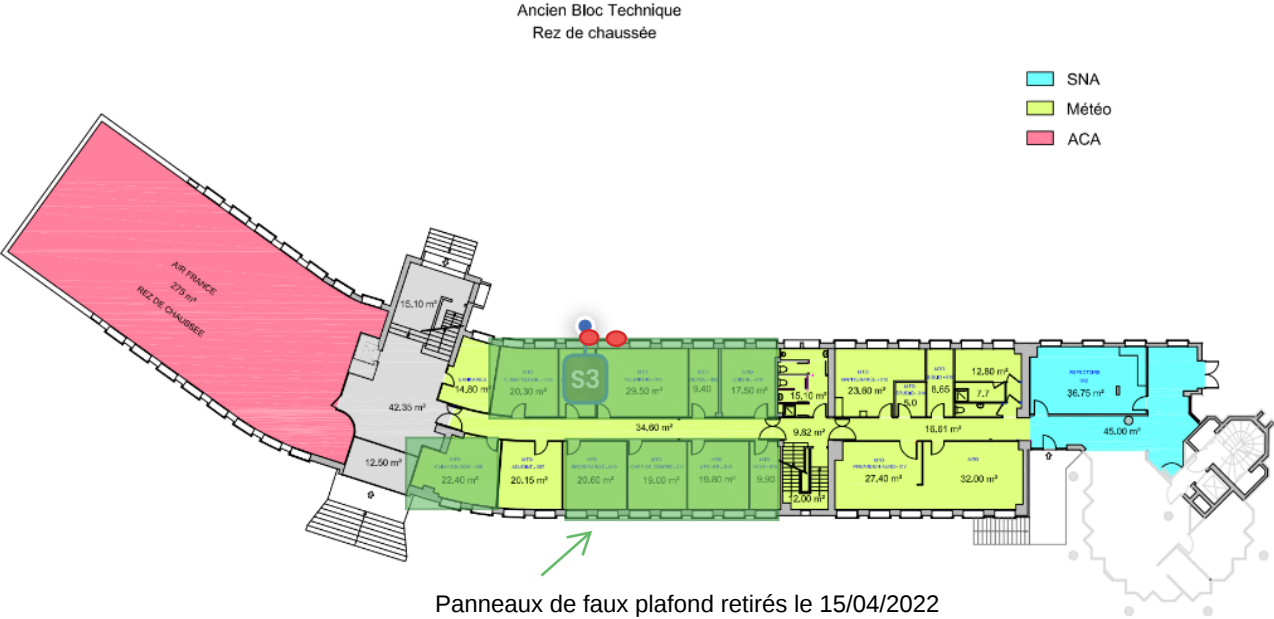
Dalles de sol

Conduit



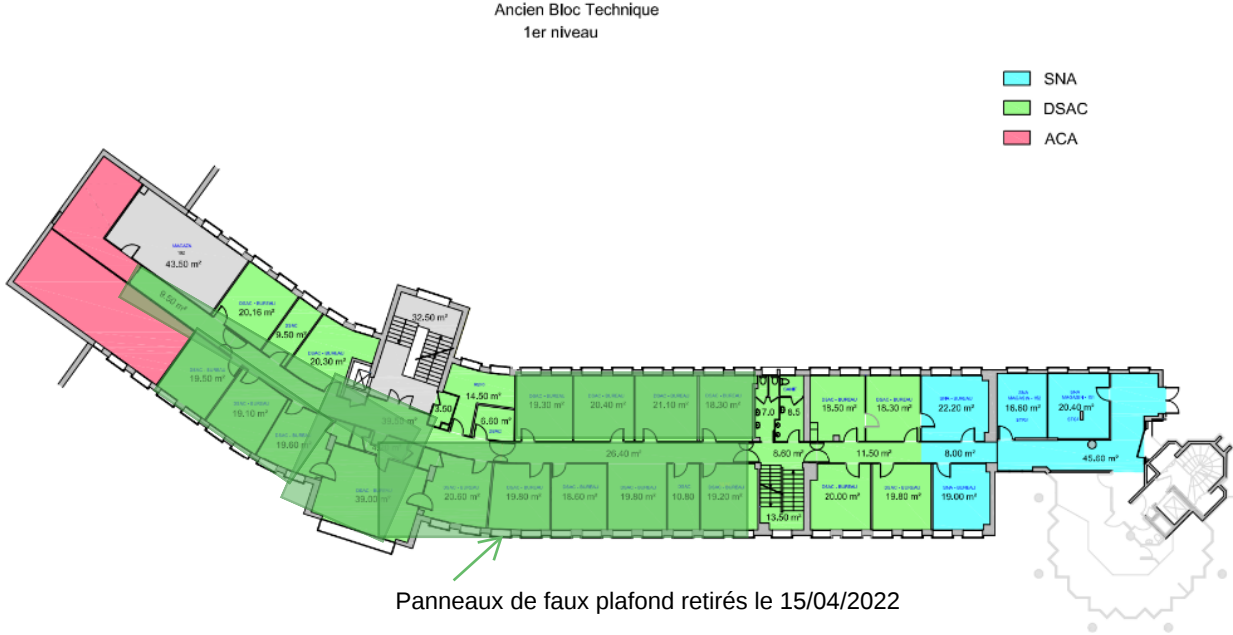
LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation
---------	---------------------	---------------------	---------	-----------------	-------------

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE RDC	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	3 / 8
Indice		1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		
a AMIANTE Conduits extérieur		



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation
---------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------	-----------------------------	-------------------------

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R+1	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	4 / 8
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		

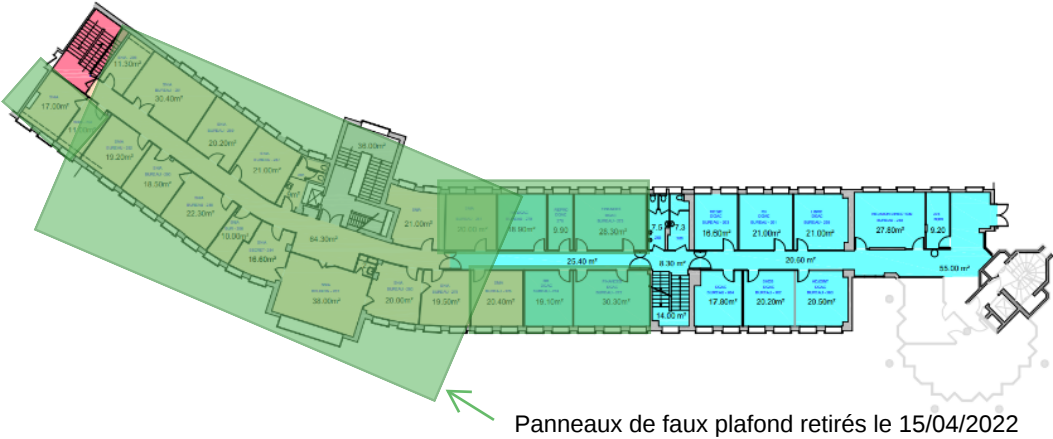


LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	-----------------------	-----------------------	-----------	-------------------	---------------

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R+2	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	5 / 8
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		

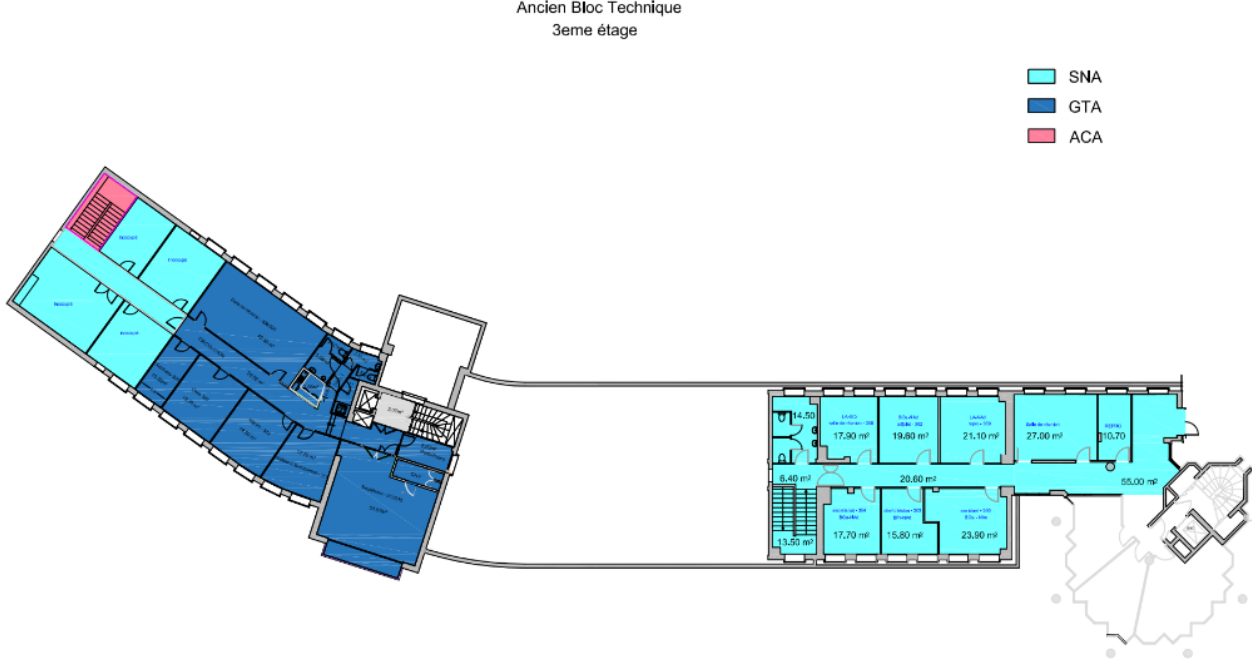
Ancien Bloc Technique
2eme étage

- SNA
- SNIA
- ACA



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R+3	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	6 / 8
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE



Prélèvement positif



Prélèvement négatif



Sondage



Inaccessibilité



Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R+4	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	7 / 8
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		

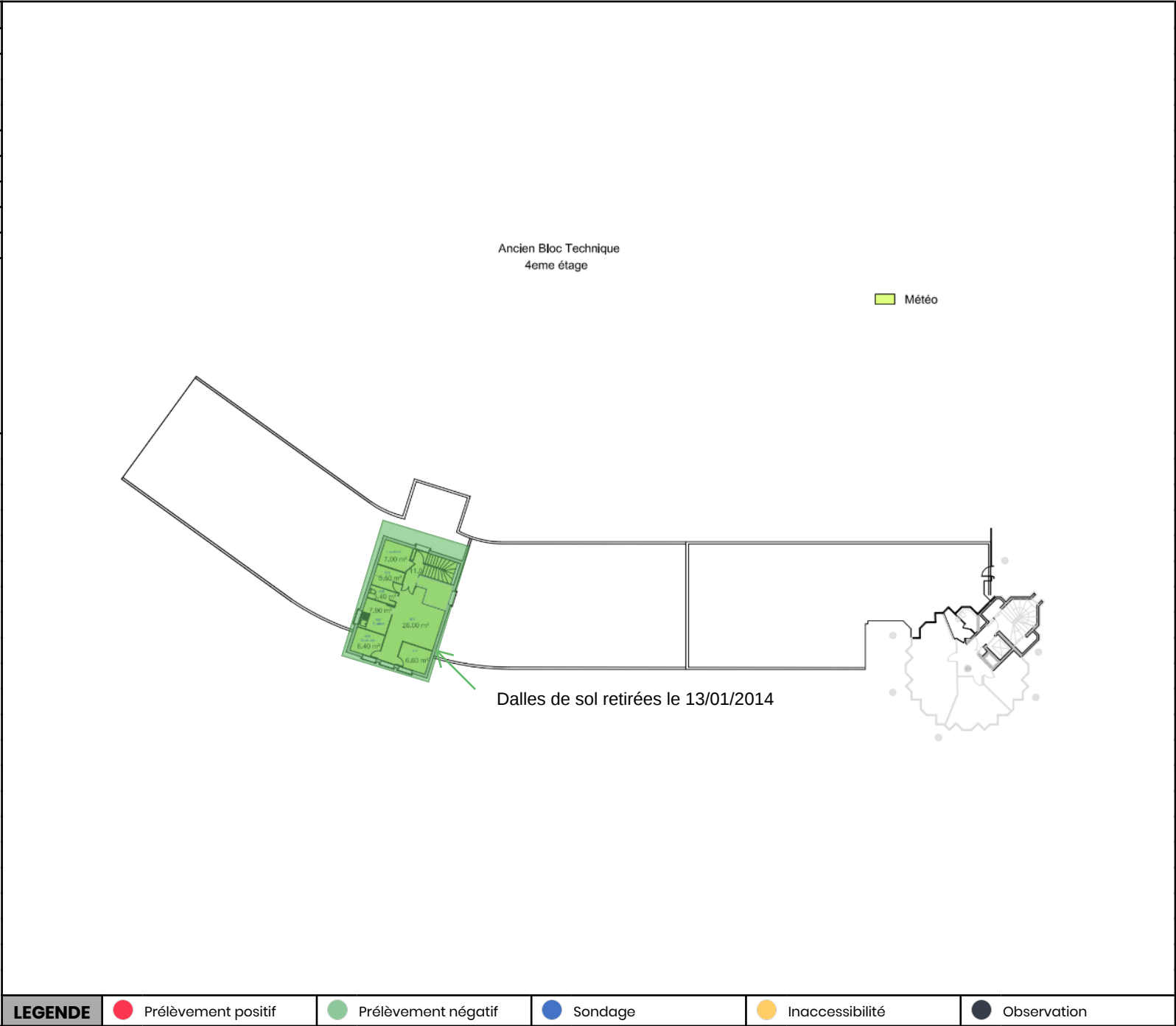
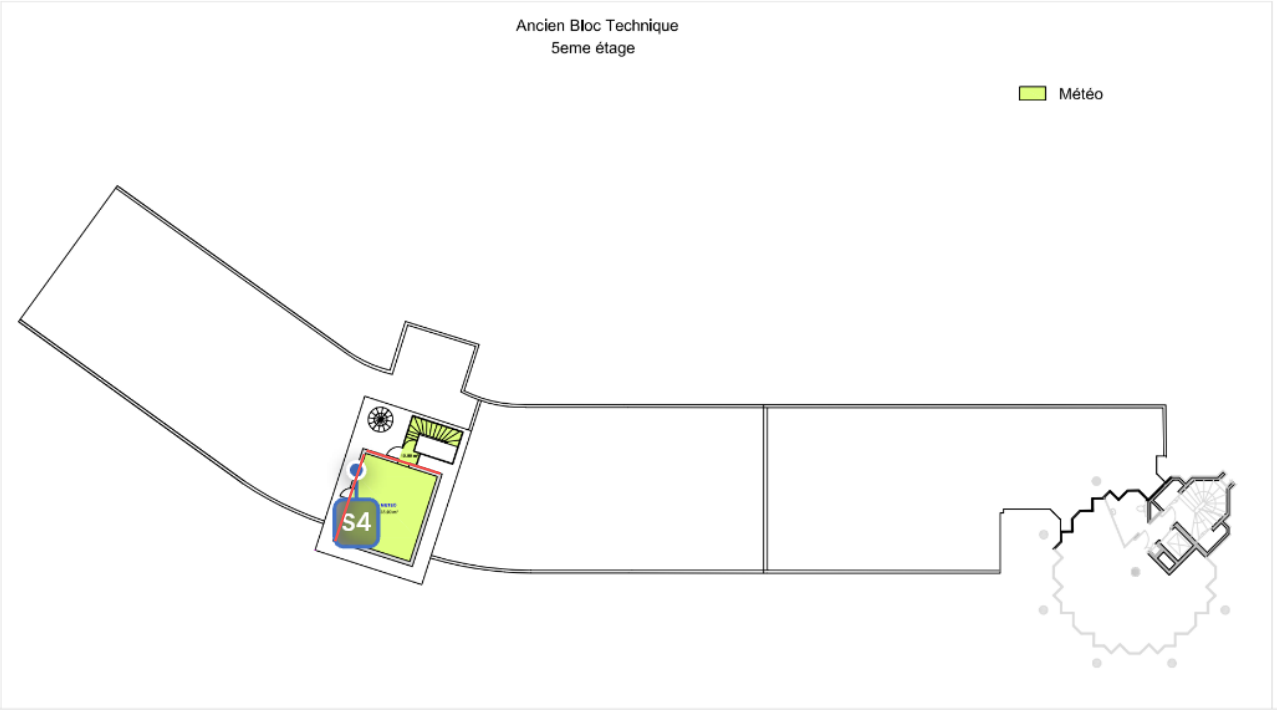


PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	BLOC TECHNIQUE AEROPORT 06000 NICE	
Localisation BAT TECHNIQUE R+5	Date visite	Le 07/01/2025
	Auteur	Raphaëlle HAKIM
	N° dossier	24690119/4/42
	Planche	8 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Bardeau bitumineux



LEGENDE	 Prélèvement positif	 Prélèvement négatif	 Sondage	 Inaccessibilité	 Observation
---------	---	---	---	---	---

6.8. Rapports d'analyses du laboratoire

Il n'y a pas de rapport d'analyse annexé au rapport.